



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Sartène

En application de l'arrêté préfectoral n° 2A-2025-02-20-0003 du 20 février 2025, le projet de création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire de la commune de Sartène, est soumis à enquête publique.

Cette enquête se déroulera pendant 31,5 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Sartène, siège de l'enquête du **du lundi 17 mars 2025 à 14h00 au jeudi 17 avril 2025 à 18h00** inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse.

Le commissaire enquêteur titulaire désigné par la présidente du tribunal administratif de Bastia est M Raphaël COLONNA D'ISTRIA , Mme Marie-Christine CIANELLI est désignée comme suppléante.

Le commissaire enquêteur consignera les observations et les propositions écrites et orales du public en la mairie de Sartène, sur les registres d'enquêtes côtés et paraphés par ses soins. Il tiendra ses permanences aux jours et heures mentionnés ci-après :

- Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17 h (ouverture de l'enquête à 14h00)
- Vendredi 28 mars 2025 de 14 h à 17 h
- Jeudi 03 avril 2025 de 9h à 12h
- Jeudi 17 avril 2025 de 14 h à 17h (clôture de l'enquête à 18h00)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera consultable :

- sur support « papier » en la mairie de Sartène, siège de l'enquête publique ;
- sur un registre dématérialisé sécurisé, *via* le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6051> ;
- sur le site Internet de la préfecture, rubrique « publications/enquêtes publiques » : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques> *via* un lien vers le registre dématérialisé précité.

Les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Sartène. Elles pourront également être :

- adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de Sartène, Place Libération 20100 Sartène, avec la mention « *enquête publique : SPR Sartène* » ;
- consignées sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6051> ;
- transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse internet suivante : enquete-publique-6051@registre-dematerialise.fr.

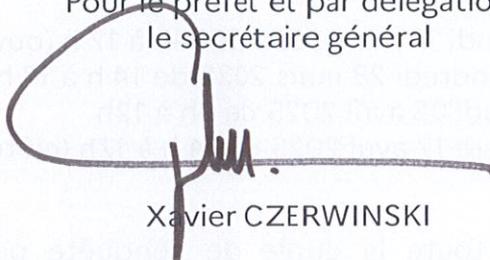
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en la mairie de Sartène ;
- à la préfecture de la Corse-du-Sud, direction de la coordination des politiques de l'Etat et du développement territorial, bureau de l'environnement et de l'aménagement ;
- sur le site Internet de la préfecture, rubrique « Publications/Enquêtes publiques » : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ;
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6051> ;

Au terme de la procédure, la décision de classement est prise par arrêté du ministre chargé de la Culture.

Fait à Ajaccio, le 20 février 2025

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'X' followed by the name 'CZERWINSKI' in a cursive script.

Xavier CZERWINSKI